

Colocation Luxembourg

La colocation Luxembourg avec l'agence Vaubanfort devient facile et surtout très rapide. Elle est possible pour les personnes en activité comme pour les personnes étudiantes. Dans ce billet de blog, nous allons répondre à quelques questions essentielles concernant la colocation Luxembourg proposée par l'agence immobilière Vauban Fort.

Quel est le montant du loyer de la colocation Luxembourg ?

Le loyer d'une colocation Luxembourg va dépendre de la surface des chambres de la maison de l'appartement. En moyenne, il est compris entre 700 et 900 euro avec les charges.

Quels sont les services inclus dans les charges ?

Les charges de la colocation Luxembourg Vauban&Fort inclus : les frais de chauffage, l'électricité, un service d'entretien (deux fois tous les sept jours), la connexion fibre Internet haut débit, l'assurance....

Les produits comme le papier toilette, le liquide vaisselle, le savon ou le nettoyeur pour le linge sont également inclus dans les charges de la colocation Vauban&Fort.

Comment les chambres de la colocation sont équipées ?

La chambre de la colocation Luxembourg est entièrement équipée et meublée : literie de qualité premium, grande armoire pour ranger les vêtements, bureau de travail, télévision et petits meubles de rangement.

Y a-t-il un temps minimum pour demander une colocation au Luxembourg ?

L'agence immobilière Vauban&Fort ([vaubanfort.lu](https://www.vaubanfort.lu)) a une préférence pour les séjours colocation avec une durée minimale de six mois. Cela permet d'apporter une bonne stabilité dans la colocation afin de favoriser le lien social entre les locataires du logement.

Les personnes extérieures sont-elles autorisées à entrer dans la colocation ?

La colocation Luxembourg Vauban&Fort peut accueillir vos invités pour une durée maximale de sept jours. Dans ce cas, il est obligatoire d'en informer les colocataires du logement.

Les animaux de compagnie, chien et chat sont-ils acceptés ?

Toutes les colocations Luxembourg Vauban&Fort refusent toutes sortes d'animaux de compagnie pour des raisons d'hygiène et de sécurité.

Comment choisir une colocation au Luxembourg ?

Tout d'abord, vous pouvez découvrir les annonces des colocations sur le site Internet de l'agence Vauban Fort. Ensuite, il est possible d'organiser des visites en présentiel mais également par vidéo avec Skype par exemple.

Comment les colocataires sont sélectionnés ?

Les colocataires d'une maison ou d'un appartement sont regroupés en fonction de l'âge mais aussi en fonction de leur profession. L'objectif est de créer une bonne symbiose entre les habitants du logement.

Comment stationner sa voiture devant la colocation ?

Les colocations n'ont pas obligatoirement de parking. La plupart du temps, vous pourrez trouver des stationnements gratuits à proximité.

Mais, une autre solution est de vous enregistrer à la commune afin de faire immatriculer votre voiture ou votre moto au Luxembourg. Une vignette vous sera alors remise qui vous permettra de garer votre voiture gratuitement, même sur les parkings payants.

Besoin d'en savoir plus sur votre colocation Luxembourg ?

Vous pouvez contacter les agents de l'agence Vauban&Fort pour poser toutes vos questions. Vous pouvez les joindre par courriel, mail ou par téléphone. Réponse rapide assurée.

About the Author

Web: <https://www.vaubanfort.lu/fr/>